DISTRICT D'AUBONNE

No D'ARCHIVES 65118

1.1.2

COMMUNE DE FECHY

DELIMITATION DE L'AIRE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

(DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION)

MODIFICATION DU 28 JUIN 2000
(SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE ET EN LIQUIDATION D'UNE OPPOSITION)

Pour approbation :
L'inspecteur forestier du 14 ème arrondissement :

Bassins, le 21 AOUT 2000

14e ARRONDT FORESTIER - Nelle-Aubonne

Soumis à l'enquête publique du -7 SEP. 2001 au -6 OCT. 2001

Au nom de la municipalité :
Le Syndic : J. Pelichet
Le Secrétaire :

L'ingénieur géomètre officiel :

Approuvé par le département des infrastructures
Lausanne, le 18 MARS 2002
Le Chef du Département :

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES - LIBERTÉ ET PATRIE

Dossier No. 7538.02
Morges, juin 2000

DM Bureau d'études Daniel MOSINI
Ingénieur EPF et géomètre officiel
Rue Louis-de-Savoie 72 1110 MORGES
TEL 021 - 804 75 75 FAX 021 - 804 75 76

E:\PRIV\C022\7538\DESSIN\MODIFPL8110800.DWG

LEGENDE

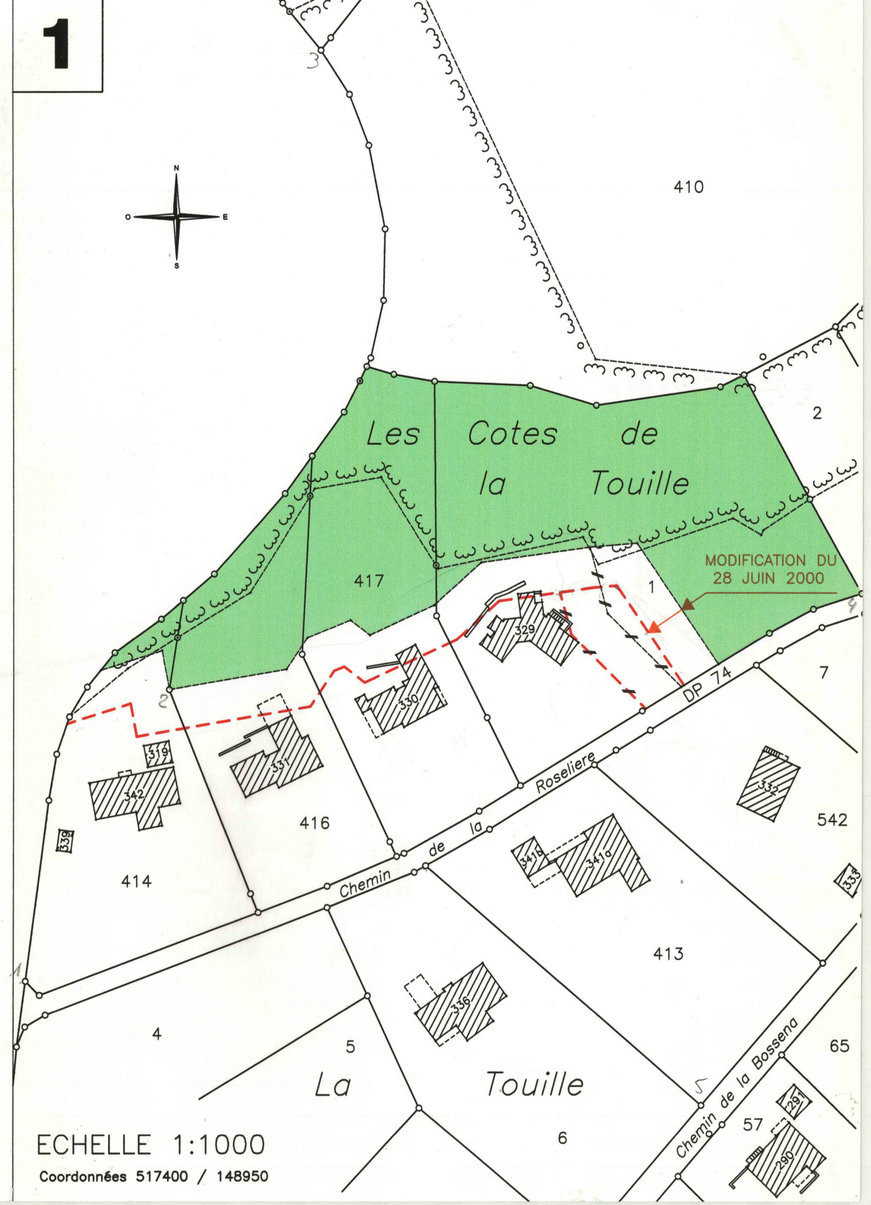
AIRE FORESTIERE (surface soumise à la législation forestière selon délimitation des lisières du 25 avril 1997).

LIMITE AIRE FORESTIERE (limite de l'aire forestière selon délimitation des lisières du 25 avril 1997).

DISTANCE DES CONSTRUCTIONS AUX LISIERES SELON LA LOI FORESTIERE (10 m. de la limite de l'aire forestière).

ETABLI SUR LA BASE DES DONNEES CADASTRALES

1



ECHELLE 1:1000

Coordonnées 517400 / 148950